

**Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française**

Affichage Public réglementaire
effectué du 29/10/25 au 29/11/25
Conseil départemental

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 26 septembre 2025 à 15h00
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

OBJET : Création et composition de la commission d'appel d'offres

2025-014

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 16

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Florian MORELLE, Conseil départemental du Cantal (suppléant)
- Magali MAUREL, Conseil départemental du Cantal (suppléante)

Collège des EPCI :

- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Louis CHAMBON, Communauté de Communes du Pays de Salers
- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Maryse BONNET, Communauté de Communes du Pays de Mauriac (suppléante)
- Christophe VIDAL, St Flour communauté
- Stéphane BRIANT, Communauté de Communes Sumène Artense
- Dominique BRU, Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès (suppléante)

Collège des consulaires :

- Audrey MOUSSIE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal (suppléante),

Absents –excusés :

- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal
- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac (pouvoir à Bruno FAURE)
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres

Les listes déposées sont les suivantes :

1°) - Membres titulaires :

- Gilles CHABRIER
- Valérie RUEDA
- Louis CHAMBON
- Valérie CABECAS
- Gilles COMBELLE

2°) - Membres suppléants :

- Mireille LEYMONIE
- Maryse BONNET
- Didier ACHALME
- Thierry PERBET
- Laurent LADOUX

A l'unanimité l'assemblée a décidé de ne pas procéder au scrutin secret

Sont élus à la commission d'appel d'offres à l'unanimité :

1°) - Membres titulaires :

- Gilles CHABRIER
- Valérie RUEDA
- Louis CHAMBON
- Valérie CABECAS
- Gilles COMBELLE

2°) - Membres suppléants :

- Mireille LEYMONIE
- Maryse BONNET
- Didier ACHALME
- Thierry PERBET
- Laurent LADOUX

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :

PREFECTURE DU CANTAL

29 OCT. 2025

BUREAU DU COURRIER